

clusion à exécution, auroyent fait annoncer au prosne de l'esglise parrochiale dud. Coindrieu, par plusieurs toys et dimenches, que qui vouldroit prendre en pension lad. partie de terre de ladite malladiere, qu'il heusse à se trouver sur led. lieu ced. jour, date des presentes et soubz escriptz et la seroit bailhés au plus offrant et dernier enchérisseur, et fait faire semblable announcement à son de tronpe et en public, par les carrefours de la ville dud. Coindrieu... »

L'adjudication est faite à « honnestes personnes Jehan Forlin et Guillaume Morel, marchant du Port dudit Coindrieu... à la charge d'une annuelle et perpetuelle pension fonciere irrecheptable de 15 liures tournoys, monnoye de roy courant... » (f^o 183-187).

CONSTRUCTION D'UNE TOUR A PORTE DES GRANGES

8 avril 1562. — « Hon^e M^e Claude Morel, cappitaine et viguier de Sainte Colombe (10), greffier et l'vng des comisaires et consul de la ville et communaulté de Condrieu, tant à son nom que pour et au nom de honorable Gabriel Berthieu, aultre commissaire avec luy, absent, pour lequel il se fait fort et en promect faire ratiffier, si requis en est, et procedent en ce du voulloir et consentement de hon^e Claude de Villars, cappitaine et chatellain audit lieu, M^e Gabriel de Saunugues, procureur d'office, M^e Estienne de Saunugues,

(10) « Nos rois, dit Cochard, regardèrent le bourg de Sainte-Colombe, comme un poste important, surtout jusqu'au moment où le traité de paréage de 1449 leur ouvrit les portes de Vienne; aussi ils eurent soin de ne confier la charge importante de capitaine viguier, juge royal, qu'à des hommes de distinction. » L'exercice de cette justice royale s'étendait sur les paroisses de Sainte-Colombe, Saint-Cyr, Saint-Romain-en-Gal et Loire. (*Almanach de Lyon*, 1813, p. LIX.)